

Spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite BF



Nature des tâches

Les spécialistes en matière de poursuite pour dettes et de faillite sont chargés dans le cadre du droit civil de récupérer d'office les créances, relatives par exemple aux impôts, aux taxes, aux contraventions, etc. Ils y sont habilités par la législation suisse en matière de dettes et de faillites. Leurs autres tâches consistent à effectuer des saisies, des ventes par adjudication, les confiscations de biens.

Conditions d'admission

- a) Expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine des poursuites pour dettes et des faillites et
- b) casier judiciaire vierge et
- c) bonnes connaissances juridiques.

Sens aiguë du droit et intérêt pour les questions juridiques, capacité à s'imposer, habileté de négociation, discrétion, minutie et exactitude.

Formation

Cours d'introduction de 15 mois environ par les cantons.

Titre obtenu: Spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite avec brevet fédéral.

Perspectives

Certains cantons proposent des cours annuels et obligatoires.

CAS, DAS ou MAS dans des domaines de l'économie et de la finance.

Executive Master of Business Administration (EMBA).